

Canada
Province de Québec
Municipalité St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

RÈGLEMENT 411-2024

RÈGLEMENT 411-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 401-2023 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2024

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 4 du règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 16 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 411-2024 modifiant le règlement 401-2023 sur les tarifs municipaux 2024.

Article 1

L'article 4 du règlement 401-2023 est modifié afin de se lire comme suite

Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Ouverture et fermeture d'entrée d'eau durant les heures normales de travail	36,50 \$
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau en dehors des heures normales de travail	57.50 \$ / heure minimum 3 heures
Location d'un fichoir durant les heures normales de travail	26 \$ / jour
Location d'un fichoir en dehors des heures normales de travail	57.50 \$ / heure minimum 3 heures
Journalier, durant les heures normales de travail	57.50 \$ / heure minimum 1 heure
Journalier, en dehors des heures normales de travail	57,50\$ / heure minimum 3 heures
Camion	94 \$ / heure
Pelle	126 \$ / heure
Caméra égout	210 \$ / heure
Niveleuse Caterpillar 140 M	183 \$ / heure plus carburant
Laveuse à pression	144 \$ / heure
Travaux de branchement en période hivernal	80 \$ / heure minimum 3 heures
Ajout d'un branchement ou modification à un branchement (aqueduc, égout ou pluvial) sur un terrain suite à un changement d'usage	100% du coût total des travaux

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024
ET PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2024**

LE MAIRE,

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,

GABRIEL GIGUÈRE

CHANTAL POULIN